

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION d'EAU POTABLE  
DE PRÉNOUVELLON - MEMBROLLES –TRIPLEVILLE – VERDES – CHARSONVILLE-  
OUZOUER LE MARCHE**

Département de Loir-et-Cher

Arrondissement de BLOIS

Siège : Mairie déléguée de PRÉNOUVELLON – 41240 BEAUCE LA ROMAINE

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

=====

Séance du 28 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 28 novembre à dix-sept heures et trente minutes, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de PRÉNOUVELLON, sous la présidence de Monsieur Bernard ESPUGNA, Président du Syndicat.

Date de convocation : 15 novembre 2023

Nombre de membres en exercice : 9

*Président de séance : Bernard ESPUGNA*

*Présents : Bernard ESPUGNA, Jean-Paul BEDIU, Jérôme SEJOURNE, Christian ROUBALAY, Christine VEUILLE, Bruno VIVIER, Gérard GOUDEAU, Philippe POITOU*

*Absent excusé, Monsieur Jean-Charles GAUCHERON ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard ESPUGNA*

**Délibération n°2**

Objet : appel à projet installation surpresseurs lieu dit Basses Huignes

Le Président rappelle aux membres du Conseil que suite à l'étude de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable réalisée au profit du SIAEP et des études complémentaires en 2022, il s'avère nécessaire, pour une desserte de l'eau potable optimisée, de réaliser une suppression au départ du château d'eau de l'Ormeteau sur la Commune déléguée de Prénouvellon.

Cette suppression sera effectuée sur les deux départs en sortie du château d'eau :

- Un vers l'ouest du château d'eau vers les communes déléguées de Membrolles, Verdes ainsi que la bache située lieu-dit Seronville dans un premier temps, puis vers Charsonville et la Commune déléguée d'Ouzouer le Marché dans un second temps.
- Un autre vers l'est du château d'eau vers Prénouvellon uniquement.

La sécurité incendie sera prise en compte dans le dimensionnement des pompes pour la partie Ouest. La partie Est ne fera pas l'objet de cette sécurité. En effet, les stockages d'eau ou réserves incendie au niveau du bourg de Prénouvellon sont suffisamment dimensionnés pour répondre aux besoins le cas échéant.

Il est précisé que ces travaux sont prévus d'être effectués en 2025.

## ✓ PRECISE que :

- les travaux cités précédemment ont été estimés financièrement à un montant total de 100.000 euros HT, soit 120.000 euros TTC ;

## ✓ PROPOSE de :

- s'adjoindre l'aide d'un maître d'œuvre pour assurer le suivi technique et administratif de ces travaux, ainsi que la recherche de toutes les subventions possibles. Le bureau d'études EAUXILIUM propose un devis pour un montant total de 4550,00 € HT soit 5460,00 € TTC,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- ✓ DECIDE d'inscrire les sommes nécessaires à son budget sur la base d'un budget pluri-annuel,
- ✓ DECIDE de confier l'installation des surpresseurs au château d'eau de Prénouvellon à l'assistance à maître d'œuvre pour assurer le suivi technique et administratif du dossier au bureau d'études EAUXILIUM
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Président ou à son représentant d'entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire aux travaux d'installation des surpresseurs au château d'eau de Prénouvellon
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Président de solliciter toutes les demandes d'aides financières nécessaires à la réalisation de ces travaux
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Président de solliciter les établissements bancaires afin de souscrire une ligne de trésorerie d'un montant de 180.000 euros.

Pour extrait conforme au registre  
Acte rendu exécutoire après publication  
Et dépôt en préfecture le 29 novembre 2023

Délibéré, le jour, mois et an ci-dessus  
Le Président,

Bernard FERTON

